

Procédure de rachat du PC 4.0 de la Région.

Vente aux élèves démissionnaires :

Vous trouverez ci-dessous les deux possibilités d'acquisition d'un portable 4.0 ainsi que la procédure de rachat pour les élèves démissionnaires.

La Région Grand Est enrichit le fonctionnement de son dispositif « Lycée 4.0 » en proposant aux familles des élèves quittant ce dispositif avant le terme de leur scolarité d'acquérir le PC mis à disposition. Cette démarche est volontaire de la part des familles même si la règle par défaut dans ces situations est la restitution du PC à l'établissement.

Ainsi, les élèves qui s'orientent vers l'apprentissage, qui démissionnent ou encore ceux qui déménagent en dehors du Grand Est bénéficieront d'un tarif dégressif calculé depuis la mise à disposition du PC à l'élève (distribution dans l'établissement) :

- Pour une vente intervenant moins de 12 mois après la mise à disposition du PC à l'élève, le tarif de vente sera de 50 % du tarif d'acquisition de la Région.
- Pour une vente intervenant plus de 12 mois après la mise à disposition du PC à l'élève, le tarif de vente sera de 30% du tarif d'acquisition de la Région.

Le tableau ci-dessous décrit les différentes situations :

Référence PC	Année	Tarif d'acquisition de la Région	Tarif de vente dans les 12 mois (50% valeur initiale)	Tarif de vente après 12 mois (30% valeur initiale)
HP 245 G8	2021-22	271,26 €	135,63 €	81,38 €
HP 245 G8	2022-23	335,38 €	167,69 €	100,61 €
HP 245 G9	2023-24	351,14 €	175,57 €	105,34 €
LENOVO V14 G4	2024-25	245,46 €	122,73 €	73,64 €
LENOVO V14 G4	2025-26	258,54 €	129,27 €	77,56 €

Conditions :

- Avoir quitté le dispositif « Lycée 4.0 » avant la fin de sa scolarité en lycée (avant la fin de l'année de terminale ou avant la fin de dernière année de CAP) ;
- Ne pas avoir restitué le PC mis à disposition par la Région Grand Est ;
- Se porter volontaire pour l'acquisition à tarif privilégié ;

- Bénéficier d'un matériel mis à disposition par la Région à l'exclusion des matériels de prêt.

Fonctionnement du dispositif :

- Renseigner de manière conforme le formulaire accessible à l'adresse suivante : <https://gesmat.monbureaunumerique.fr/vente>
- Payer en ligne ou dans une structure de proximité de type bureau de Poste ou Tabac le montant correspondant à cette opération via le QR Code intégré sur le courrier qui vous sera envoyé à l'issue de votre demande.

L'élève sera alors pleinement propriétaire et pourra éditer son contrat de cession à l'adresse suivante : <https://gesmat.monbureaunumerique.fr/contratvente>.

Pour toute question, vous pouvez contacter le service numérique éducatif par mail : numerique@lycees.grandest.fr.